



Conseil Municipal du 14 septembre 2021

COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille Vingt et Un
Le Quatorze Septembre
A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 septembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT (arrivé à 20h51) - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Pascal KLINGLER - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER
Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Annie METAY - Eric BOSC
Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI
Mathilde MISSLIN a donné procuration à Annie METAY
Pamela TSAKNAKIS a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

Eric NOIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Maria GUYON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	25
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	28

Préambule de M. le Maire sur les dégâts des eaux subis par plusieurs bâtiments communaux suite à l'orage qui s'est abattu sur la commune en fin d'après-midi.

Remerciements adressés aux agents communaux qui ont su remettre les équipements en ordre de fonctionnement avant le Conseil Municipal.

Interventions : M. Bosc / M. Morin

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 juin

Rapporteur : M. Le Maire / Interventions : M. Bosc

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. Le Maire / Interventions : -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3- N°150/2021 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Avis relatif à la demande présentée par la Société Air Liquide France en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriel sur le territoire de la Commune de Saint-Ouen l'Aumône

Rapporteur : M. Vincent / Interventions : M. Bosc – M. Murcia – M. le Maire – Mme Chochon-Lambert – Mme Jolly

A la majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Emettre un avis favorable sur le projet porté par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels sur le territoire de la Commune de Saint-Ouen l'Aumône - 14, rue de l'Équerre – ZAC des Béthunes, sous réserve de la transformation de 50% de la flotte de camions au carburant alternatif d'ici à 2025 comme la société s'y est engagée.

Vote :

Pour : 18 dont 1 mandat

Absentions : 5 abstentions (J.Thomas – F.Douillon – MF Jolly – F.Cuvillier -A.Sandrin)

Contre : 5 dont 2 mandats (A. Metay – E. Bosc – M. Misslin – P. Tsaknakis – P. Murcia)

4- N°151/2021 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Avis relatif au projet de construction d'une plateforme logistique porté par la Société LUCIA-VECTURA au sein de la zone industrielle dite « Les châtaigniers » sur le territoire de la Commune de Beauchamp

Rapporteur : M. Morin / Interventions : M. Bosc – M. Murcia

A la majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Emettre un avis favorable à la société LUCIA-VECTURA, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme d'activité logistique au sein de la zone industrielle « Les châtaigniers » implantée sur le territoire de la Commune de BEAUCHAMP, sous réserve de la surveillance de la circulation sur la RD14.

Vote :

Pour : 23 dont 1 mandat

Absentions : 5 dont 2 mandats (A. Metay – E. Bosc – M. Misslin – P. Tsaknakis – P. Murcia)

5- N°152/2021 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Approbation de la convention relative à l'accompagnement de la mise en œuvre du Règlement Général sur la protection des Données Personnelles (RGPD) à intervenir avec le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver la convention relative à l'accompagnement de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) à intervenir avec le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, pour une période de 3 ans.
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents inhérents.
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à désigner le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France comme Délégué à la Protection des Données et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission.
- ✓ Préciser que conformément aux dispositions de la convention, le coût sera conforme à l'offre du service du CIG, à savoir établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité.
Les avis des sommes à payer seront disponibles sur Chorus après l'intervention du délégué à la protection des données auprès de la collectivité.

6- N°153/2021 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Approbation de la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional dans le cadre du projet « Maison de santé » à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé – Médecins libéraux d'Ile-de-France

Rapporteur : M. Chevrier / Interventions : M. Murcia - M. le Maire - M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régionale (FIR) relative au projet de « Maison de santé » à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé – Médecins libéraux d'Ile-de-France
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents inhérents.

7- N°154/2021 – FINANCES / Règlement des frais funéraires de Monsieur Haddad Hussain par la Commune

Rapporteur : Mme Jolly / Interventions : M. Bosc – M. le Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Prendre en charge les frais de transport du corps et d'inhumation de Monsieur HADDAD Hussain pour un montant total de 2.792 €
- ✓ Imputer les dépenses correspondantes à l'article 678 du Budget Communal.

8- N°155/2021 – FINANCES / Budget communal - Décision modificative n°2/2021

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : M. Bosc

A la majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver les modifications de la section d'investissement/de fonctionnement du budget de la Commune telles présentées ci-dessous
- ✓ Autoriser Madame la Comptable Publique assignataire de la Commune de Pierrelaye à effectuer les opérations nécessaires.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2021						
Chap.	Article	Désignation	Prévu au B.P. 2021	Proposition du Maire	Vote du Conseil Municipal	Nouveau total du B.P. 2021
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES - VIREMENTS DE CRÉDITS						
60		<u>ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS</u>				
	60612	Energie - Electricité	307 790 €	-35 000 €	-35 000 €	272 790 €
67		<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>				
-	678	Autres charges exceptionnelles	100 000 €	35 000 €	35 000 €	135 000 €
		Total :	407 790 €	0 €	0	<u>407 790 €</u>

Vote :

Pour : 23 dont 1 mandat

Contre : 5 dont 2 mandats (A. Metay – E. Bosc – M. Misslin – P. Tsaknakis – P. Murcia)

9- N°156/2021 – FINANCES / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Secours Populaire Français suite au tremblement de terre à Haïti le 14 août 2021

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Verser à l'association « Secours Populaire Français », une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (Cinq cents euros) qui sera affectée aux secours en Haïti à la suite du séisme du 14 août 2021 afin d'apporter une aide financière d'urgence aux victimes de cette catastrophe.
- ✓ Imputer la dépense correspondante à l'article 6574 du Budget Communal.

10- N°157/2021 – FINANCES / Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Rapporteur : M. le Maire / Interventions : -

A la Majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation
- ✓ Charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote :

Pour : 23 dont 1 mandat

Contre : 5 dont 2 mandats (A. Metay – E. Bosc – M. Misslin – P. Tsaknakis – P. Murcia)

11- N°158/2021 – PETITE ENFANCE / Approbation de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Rapporteur : M. Cauet / Intervention : M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver la convention d'objectifs et de financement du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (F.M.E.) à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise accordant une subvention d'investissement de 21.318,48 € pour la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du multi-accueil « Comme une image »
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents inhérents.

12- N°159/2021 – RESSOURCES HUMAINES / Heures supplémentaires et modalités d'indemnisation

Rapporteur : M. le Maire / Interventions : M. le Maire - M. Cauet

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Prévoir que les agents titulaires et non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois de catégorie C et B, et figurant dans la liste des emplois autorisés en annexe 1 de la présente délibération, peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande des chefs de service.
Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel (à l'exclusion des temps partiels thérapeutiques et des postes aménagés) pourront effectuer des heures supplémentaires mais de manière très ponctuelle.
- ✓ Compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

- ✓ Majorer le temps de récupération d'un quart d'heure par heure pleine s'agissant des heures de jour, et dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- ✓ Autoriser le dépassement du contingent maximum de 25 heures par mois pour les agents occupant les emplois figurant en annexe 2.
- ✓ Prévoir et inscrire au budget, au chapitre 012, les crédits nécessaires à la prise en compte de ces modifications.

13- N°160/2021 – SOCIAL / Approbation de l'accord partenarial dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) à intervenir avec la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France

Rapporteur : M. Chevrier / Interventions : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver l'accord de partenariat à intervenir avec la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France dans le cadre des activités développées par la Direction de l'Action Sociale visant au soutien de la fonction parentale.
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents inhérents.

14- N°161/2021 – TECHNIQUE / Demande de subvention pour l'acquisition de dispositifs permettant la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) des écoles au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Rapporteur : M. Morin / Intervention : M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Abroger la délibération n°145-2021 en date du 29 juin 2021.
- ✓ Acter la réalisation de travaux de sécurisation des groupes scolaires en installant des systèmes d'alerte attentat (PPMS) pour un budget prévisionnel de 24 894,00 euros HT soit 29 872,80 euros TTC.
- ✓ Adopter le plan de financement ci-dessous :

• Fonds de Soutien à l'Investissement Local (80 %) :	19 915,20 €
• Autofinancement de la commune (20 %) :	4 978,80 €
• Montant total HT	24 894,00 €
• TVA 20 %	4 978,80 €
• Montant total TTC	29 872,80 €
- ✓ Inscrire au budget de l'année considérée les montants demandés en recettes et en dépenses.

15- N°162/2021 – URBANISME / Rétrocession des voies, des réseaux et des espaces verts du quartier du Bocquet à la Commune par l'Association Syndicale Libre « Domaine Victor Hugo »

Rapporteur : Mme Morin / Interventions : M. Bosc - M. le Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver la rétrocession à l'euro symbolique des voies suivantes comprises dans le périmètre du programme immobilier « Domaine Victor Hugo » situé dans le quartier du Bocquet, à la Ville par l'ASL « Domaine Victor Hugo » :
 - Rue Jean FERRAT (uniquement la partie issue de la réalisation de ce programme immobilier),
 - Rue Georges BRASSENS,
 - Impasse BARBARA,
 - Rue Juliette GRÉCO,
 - Impasse Jacques BREL ;

des réseaux et de l'espace vert situé à l'angle de la rue Jean FERRAT et de la rue Georges BRASSENS.

Ces espaces représentent une surface d'environ 6 256 m² (conformément au plan du périmètre de l'ASL établi par le cabinet de géomètre PICOT et MERLINI le 24 octobre 2016 ci-annexé) et une surface cadastrale d'environ 6 494 m²

- ✓ Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la rétrocession.

16- N°163/2021 – VIE ASSOCIATIVE / Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens à intervenir avec les associations

Rapporteur : Mme Claux / Intervention : M. Murcia

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver la convention cadre d'objectifs et de moyens.
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document inhérent à sa mise en œuvre.
- ✓ Dire que les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

17- N°164/2021 – VIE ASSOCIATIVE / Attribution d'une avance sur subvention consentie à l'Association « Football Club de Pierrelaye » au titre de l'année 2022

Rapporteur : Mme Douillon / Interventions : M. Bosc - M. le Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Autoriser le versement d'une avance de 3 000 € à l'Association « Football Club de Pierrelaye » sur la subvention 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32.

**Le Maire,
Michel VALLADE**

**Secrétaire de séance,
Maria GUYON**